## **Convocation du CONSEIL COMMUNAL.**

Conformément à l'Art. L1122-13 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer

pour la première fois à la SEANCE DU CONSEIL qui aura lieu <u>le lundi 4 avril 2016 à 20 heures</u> à l'Hôtel de Ville.

## **ORDRE DU JOUR:**

- 1. Procès-verbal de la séance précédente : approbation.
- 2. Plan de cohésion sociale : rapports d'activités et financier 2015 : approbation
- 3. Commission des Aînés: rapports d'activités et financier 2015: approbation
- 4. Convention de collaboration avec le Centre Infor Jeunes Ath et l'AMO Arpège : approbation
- 5. Convention cimetière nature : approbation
- 6. Convention de mise à disposition et de signalisation d'une aire de covoiturage : approbation
- 7. Règlement complémentaire de roulage : décision
- 8. CNCD 11.11.11 : Subside 2016 : décision
- 9. Charte contre le dumping social dans les marchés publics communaux : modification : décision
- 10. Acquisition d'un garage Avenue Albert 1er : décision
- 11. Location des salles communales :
  - Redevance communale pour occupations : modifications : décison
  - Règlement d'ordre intérieur : modifications : décisions
- 12. Règlement pour l'utilisation du minibus communal : approbation
- 13. Redevance communale pour frais de recueillement de chiens errants : approbation
- 14. Règlement communal relatif à la prime isolation : modifications : décision.
- 15. Règlement Général de Police Communal : modifications : décision
- 16. Travaux d'isolation à l'école communale de Chièvres :
  - Cahier des charges : approbation
  - Mode de passation du marché : décision
- 17. PIC 2013-2016 : Travaux de réfection de dalles en béton : Cahier spécial des charges : modifications : approbation
- 18. PIC 2013-2016 : Travaux de réfection des rues du Trieu et Raoul Gossuin : Cahier spécial des charges : modifications : approbation
- 19. PIC 2013-2016 (SPGE) : égouttage rue de la corne : modification du métré estimatif : approbation

Par ordonnance :

La Directrice Générale,f.f.

L'Echevin Délégué aux fonctions maïorales,

Mme M.L. VANWIELENDAELE

Mr O. HARTIEL